Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX461 · ANNEXES DÉDIÉES

Le renoncement dans l'enseignement de Jésus : exigence du disciple et gratuité du salut

La parabole de la perle de grand prix présente un marchand qui vend toutes ses possessions pour acquérir une perle d'une valeur exceptionnelle (Matthieu 13.45-46)....

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
27 min	**27**	**9**	**25/11/2026**

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx461-le-renoncement-dans-lenseignement-de-jesus-exigence-du-disciple-et-gratuite-du-salut/
EXPORTÉE LE
25/11/2026
DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Objet de l'annexe 2
2. Le renoncement comme réponse à l'appel de Jésus 3
3. L'appel des premiers disciples 3
4. Le jeune homme riche : un renoncement refusé 4
5. Luc 14.25-33 : mesurer le coût de la condition de disciple 4
6. Le renoncement aux liens familiaux : une question de priorité 5
7. Les possessions matérielles et le danger de l'idolâtrie 5
8. Les croyants qui conservaient des possessions 6
9. Le partage des biens dans l'Église primitive 6
10. La gratuité du salut dans l'enseignement apostolique 7
11. La foi et les œuvres : une relation complémentaire 7
12. Le renoncement et la liberté chrétienne 8
13. Le renoncement et la promesse de Jésus 8
14. Les limites du rapprochement avec la parabole 9
15. Conclusion de l'annexe 9
Lexique 10

1. Objet de l'annexe

La parabole de la perle de grand prix présente un marchand qui vend toutes ses possessions pour acquérir une perle d'une valeur exceptionnelle (Matthieu 13.45-46).

Cette décision soulève une question théologique importante : quelle place le renoncement occupe-t-il dans l'enseignement de Jésus, et comment le distinguer de la gratuité du salut ?

Plusieurs passages des Évangiles montrent que Jésus appelle ses disciples à renoncer à eux-mêmes, à leurs biens ou à certains avantages terrestres. D'autres textes affirment que le salut est un don de Dieu, impossible à obtenir par les mérites humains.

Ces enseignements ne sont pas contradictoires. Ils concernent des aspects complémentaires de la relation entre Dieu et ceux qui répondent à son appel.

L'objectif de cette annexe est de préciser la nature du renoncement chrétien, ses différentes expressions et ses limites, sans transformer la parabole en une obligation matérielle qu'elle ne formule pas explicitement.

2. Le renoncement comme réponse à l'appel de Jésus

Dans Matthieu 16.24, Jésus déclare :

« Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. »

Cette parole présente le renoncement comme une dimension fondamentale de la condition de disciple.

L'expression « renoncer à soi-même » ne signifie pas que l'être humain doit nier sa valeur personnelle ou mépriser son existence.

Elle désigne l'abandon de la prétention à diriger sa vie indépendamment de l'autorité de Jésus-Christ.

Le disciple reconnaît que la volonté de Dieu doit occuper une place supérieure à ses propres ambitions.

Le renoncement possède donc d'abord une dimension spirituelle et morale.

Il concerne l'orientation de l'existence avant de concerner les possessions matérielles.

Cette distinction est importante pour comprendre la parabole de la perle.

La vente des biens illustre une priorité absolue, mais elle ne constitue pas à elle seule une définition complète du renoncement chrétien.

3. L'appel des premiers disciples

Matthieu 4.18-22 rapporte l'appel de Pierre, André, Jacques et Jean.

Pierre et André abandonnent leurs filets pour suivre Jésus.

Jacques et Jean quittent leur barque et leur père afin de répondre à son appel.

Ces récits montrent que suivre Jésus peut entraîner une rupture avec certaines activités ou situations antérieures.

Cependant, le texte ne précise pas que ces hommes ont vendu définitivement l'ensemble de leurs possessions.

Il indique qu'ils ont quitté leur activité immédiate pour suivre Jésus.

Il convient donc de distinguer l'abandon d'une occupation professionnelle de la liquidation totale d'un patrimoine.

L'élément essentiel demeure la priorité accordée à l'appel du Christ.

Les disciples acceptent de modifier profondément leur existence parce qu'ils reconnaissent son autorité.

La parabole de la perle illustre une logique comparable : la reconnaissance d'une valeur supérieure conduit à une décision concrète.

4. Le jeune homme riche : un renoncement refusé

La rencontre entre Jésus et le jeune homme riche constitue l'un des passages les plus importants sur cette question.

Dans Matthieu 19.16-22, un homme interroge Jésus au sujet de la vie éternelle.

Jésus lui rappelle plusieurs commandements, puis lui déclare :

« Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens, et suis-moi » (Matthieu 19.21).

Le jeune homme s'en va attristé parce qu'il possède de grandes richesses.

Cette réaction révèle la difficulté qu'il éprouve à placer l'appel de Jésus au-dessus de ses possessions.

Le contraste avec le marchand de la parabole est particulièrement éclairant.

Le marchand accepte de tout vendre pour obtenir la perle exceptionnelle.

Le jeune homme riche, lui, ne parvient pas à abandonner ses biens pour suivre Jésus.

Cependant, les deux récits ne possèdent pas exactement la même fonction.

La parabole illustre la valeur incomparable du Royaume.

La rencontre avec le jeune homme riche met en évidence un obstacle concret à la condition de disciple.

Le rapprochement permet néanmoins de comprendre que les richesses peuvent devenir un attachement incompatible avec la priorité accordée à Dieu.

5. Luc 14.25-33 : mesurer le coût de la condition de disciple

Dans Luc 14.25-33, Jésus s'adresse à de grandes foules qui font route avec lui.

Il leur présente les exigences de la condition de disciple au moyen de deux comparaisons.

La première concerne un homme désirant construire une tour.

Avant de commencer, celui-ci doit calculer la dépense nécessaire pour achever son projet.

La seconde concerne un roi qui envisage d'affronter une armée plus nombreuse que la sienne.

Il doit examiner ses possibilités avant d'engager le combat.

Ces deux exemples soulignent l'importance d'un engagement réfléchi.

Jésus conclut :

« Ainsi donc, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple » (Luc 14.33).

Cette déclaration possède une portée générale.

Elle montre que le disciple doit être disposé à placer sa fidélité au Christ au-dessus de toutes ses possessions.

Toutefois, le contexte ne précise pas que chaque croyant doit nécessairement vendre immédiatement tous ses biens.

L'exigence porte sur un renoncement sans réserve à toute prétention de faire passer les possessions avant l'obéissance à Jésus.

La parabole de la perle illustre cette priorité par l'exemple d'un marchand qui accepte effectivement de tout vendre.

6. Le renoncement aux liens familiaux : une question de priorité

Dans Luc 14.26, Jésus emploie une formulation particulièrement forte concernant les relations familiales.

Il affirme que celui qui vient à lui sans « haïr » son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs et même sa propre vie ne peut être son disciple.

Cette déclaration doit être interprétée dans son contexte biblique.

Jésus enseigne ailleurs le respect des parents et condamne les pratiques religieuses permettant de se soustraire à cette responsabilité (Matthieu 15.3-6).

Dans Matthieu 10.37, il exprime une exigence comparable sous une forme plus explicite :

« Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. »

Le rapprochement montre que l'enseignement concerne la priorité de l'attachement au Christ.

Il ne constitue pas un appel à la haine personnelle ou à la négligence familiale.

Le renoncement peut donc concerner les relations les plus importantes lorsque celles-ci entrent en conflit avec la fidélité à Jésus.

Cette exigence confirme que la priorité du Royaume dépasse la seule question des richesses matérielles.

7. Les possessions matérielles et le danger de l'idolâtrie

Jésus avertit régulièrement ses auditeurs du danger que représentent les richesses lorsqu'elles deviennent l'objet principal de leur confiance.

Dans Matthieu 6.24, il déclare :

« Nul ne peut servir deux maîtres. [...] Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon. »

Le terme « Mamon » désigne ici les richesses considérées comme une puissance susceptible de dominer l'être humain.

Le problème ne réside pas uniquement dans la possession de biens matériels.

Il apparaît lorsque ces biens deviennent un maître auquel l'homme soumet ses décisions.

Cette situation correspond à une forme d'idolâtrie.

Le disciple est appelé à reconnaître que Dieu seul mérite une fidélité absolue.

La parabole de la perle présente une situation inverse à celle de l'asservissement aux richesses.

Le marchand accepte de se séparer de ses biens parce qu'il reconnaît une valeur supérieure.

Dans l'application spirituelle, cette décision illustre la liberté intérieure nécessaire pour accorder au Royaume la première place.

8. Les croyants qui conservaient des possessions

Le Nouveau Testament présente plusieurs croyants qui possédaient des biens matériels après leur conversion.

Dans Actes des apôtres 12.12, Marie, mère de Jean surnommé Marc, possède une maison dans laquelle des croyants se réunissent pour prier.

Dans Actes des apôtres 16.14-15, Lydie accueille Paul et ses compagnons dans sa maison après avoir reçu le message de l'Évangile.

Dans Philémon 1.2, Paul mentionne l'Église qui se réunit dans la maison de Philémon.

Ces exemples montrent que l'appartenance à la communauté chrétienne n'impliquait pas nécessairement la vente immédiate de toutes les possessions.

Les maisons et les ressources pouvaient être mises au service de l'accueil, de l'hospitalité et de la vie communautaire.

Cette observation ne diminue pas les exigences du renoncement.

Elle montre que celles-ci peuvent s'exprimer de différentes manières.

Certains disciples sont appelés à abandonner des biens ou des activités.

D'autres manifestent leur fidélité en utilisant leurs ressources conformément à la volonté de Dieu.

Dans les deux cas, la priorité accordée au Christ demeure essentielle.

9. Le partage des biens dans l'Église primitive

Actes des apôtres 2.44-45 décrit les premiers croyants de Jérusalem mettant leurs biens en commun et vendant certaines possessions pour répondre aux besoins de la communauté.

Actes des apôtres 4.34-35 rapporte également que des propriétaires vendaient des champs ou des maisons et apportaient le produit de ces ventes aux apôtres.

Ces pratiques témoignent d'une solidarité remarquable.

Cependant, Actes des apôtres 5.4 apporte une précision importante.

Lorsque Pierre s'adresse à Ananias, il rappelle que son champ lui appartenait avant la vente et que le produit de celle-ci demeurait à sa disposition.

Le problème d'Ananias ne résidait donc pas dans le fait d'avoir conservé une partie de l'argent, mais dans son mensonge.

Ce passage confirme que le partage des biens dans l'Église primitive ne reposait pas sur une obligation universelle de liquidation matérielle.

Il exprimait une générosité volontaire et une solidarité communautaire.

La parabole de la perle ne doit donc pas être utilisée pour imposer un modèle économique unique à tous les croyants.

10. La gratuité du salut dans l'enseignement apostolique

La question du renoncement doit être distinguée de celle du fondement du salut.

Paul affirme :

« Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu » (Ephésiens 2.8).

Le verset suivant précise que le salut ne vient pas des œuvres.

Cette affirmation exclut l'idée selon laquelle l'être humain pourrait obtenir la justification en accumulant des sacrifices personnels.

Romains 3.24 présente également la justification comme un don gratuit accordé par la grâce de Dieu, au moyen de la rédemption accomplie en Jésus-Christ.

Le salut repose donc sur l'initiative divine et sur l'œuvre du Christ.

Les renoncements du disciple ne constituent pas une contrepartie permettant d'acheter ce salut.

Ils appartiennent aux conséquences d'une foi qui reconnaît l'autorité de Jésus et la valeur de son Royaume.

Cette distinction permet de comprendre correctement l'image commerciale de Matthieu 13.45-46.

11. La foi et les œuvres : une relation complémentaire

Le Nouveau Testament associe la gratuité du salut à la transformation de la conduite.

Ephésiens 2.10 affirme que les croyants ont été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres préparées par Dieu.

Jacques 2.17 enseigne que la foi sans les œuvres est morte.

Ces affirmations ne contredisent pas Ephésiens 2.8-9.

Elles distinguent le fondement du salut de ses conséquences.

La foi ne mérite pas le salut par les œuvres qu'elle produit.

Cependant, une foi véritable ne demeure pas sans effet sur l'existence.

La parabole de la perle peut illustrer cette relation.

Le marchand reconnaît la valeur exceptionnelle de la perle et agit en conséquence.

Son action manifeste l'importance qu'il accorde à sa découverte.

De même, la foi chrétienne conduit à des décisions conformes à la priorité reconnue au Royaume.

12. Le renoncement et la liberté chrétienne

Le renoncement chrétien ne doit pas être confondu avec une recherche systématique de la privation.

Paul met en garde contre certaines pratiques religieuses reposant sur des interdictions humaines présentées comme des moyens de perfection spirituelle (Colossiens 2.20-23).

Il rappelle également que les biens créés par Dieu peuvent être reçus avec reconnaissance (1 Timothée 4.4-5).

Ces passages montrent que la spiritualité chrétienne ne repose pas sur le rejet de la création matérielle.

Le renoncement devient nécessaire lorsqu'un bien, une activité ou un attachement empêche l'obéissance à Dieu.

Il peut également résulter d'un choix volontaire de générosité ou de service.

La liberté chrétienne ne consiste donc ni à rechercher toutes les possessions possibles, ni à s'imposer des privations sans discernement.

Elle consiste à vivre sous l'autorité du Christ, en utilisant les ressources disponibles conformément à sa volonté.

13. Le renoncement et la promesse de Jésus

Dans Matthieu 19.27, Pierre rappelle à Jésus que les disciples ont tout quitté pour le suivre.

Jésus répond en évoquant les bénédictions promises à ceux qui ont renoncé à des maisons, à des relations familiales ou à des terres à cause de son nom (Matthieu 19.28-29).

Cette promesse montre que le renoncement accompli par fidélité au Christ n'est pas dépourvu de perspective.

Cependant, elle ne doit pas être transformée en une garantie d'enrichissement matériel.

Le contexte concerne la participation aux bénédictions du Royaume et l'héritage de la vie éternelle.

La récompense divine ne doit pas être comprise comme un rendement financier accordé en échange des sacrifices humains.

La parabole de la perle illustre une vérité comparable.

Le marchand accepte de perdre ses possessions parce qu'il reconnaît une valeur supérieure.

L'accent porte sur ce qu'il obtient, et non sur une multiplication future de ses richesses.

14. Les limites du rapprochement avec la parabole

La parabole de la perle ne constitue pas un traité complet sur le renoncement chrétien.

Elle ne précise pas les différentes formes que celui-ci peut prendre.

Elle ne distingue pas les obligations familiales, professionnelles et communautaires.

Elle ne développe pas non plus les relations entre la foi, les œuvres et la justification.

Ces questions doivent être éclairées par l'ensemble de l'enseignement biblique.

Il serait donc excessif de faire reposer toute une doctrine du renoncement sur les seuls mots « vendre tout ce qu'il avait ».

Le récit possède un objectif plus précis.

Il montre qu'une valeur exceptionnelle peut justifier l'abandon de toutes les autres possessions.

Dans l'application spirituelle, cette image souligne la priorité absolue du Royaume des cieux.

Les autres passages bibliques permettent ensuite de préciser comment cette priorité peut se manifester dans la vie du disciple.

15. Conclusion de l'annexe

L'enseignement de Jésus présente le renoncement comme une dimension importante de la condition de disciple.

Ce renoncement concerne d'abord la reconnaissance de l'autorité du Christ sur l'ensemble de l'existence.

Il peut entraîner l'abandon de possessions, d'activités ou d'avantages particuliers lorsque ceux-ci deviennent incompatibles avec la fidélité à Dieu.

Cependant, le Nouveau Testament ne présente pas la liquidation universelle des biens matériels comme une condition du salut.

Il affirme au contraire que le salut est accordé gratuitement par la grâce de Dieu, au moyen de la foi en Jésus-Christ.

La parabole de la perle de grand prix doit être interprétée à la lumière de cette distinction.

Le marchand vend toutes ses possessions parce qu'il reconnaît une valeur supérieure.

Dans l'application spirituelle, cette décision illustre la priorité accordée au Royaume.

Elle ne signifie pas que l'être humain puisse acheter le salut par ses sacrifices.

Le renoncement chrétien n'est pas le prix payé pour obtenir la grâce de Dieu ; il est l'une des expressions possibles d'une foi qui reconnaît la valeur incomparable de Jésus-Christ et de son Royaume.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX460 - La valeur du Royaume des cieux dans l'enseignement de Jésus https://schilo.org/anx460-la-valeur-du-royaume-des-cieux-dans-lenseignement-de-jesus/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX462 - L'identité du marchand et de la perle : examen des principales interprétations https://schilo.org/anx462-lidentite-du-marchand-et-de-la-perle-examen-des-principales-interpretations/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx461-le-renoncement-dans-lenseignement-de-jesus-exigence-du-disciple-et-gratuite-du-salut/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.